

ARRÊTE N° I/B-2020-76
déterminant la composition de la commission départementale
chargée du recensement et du dépouillement des votes
pour l'élection au conseil d'administration
du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gard

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté de la Présidente du 21 août 2020, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes pour les élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard est constituée ainsi qu'il suit :

➤ **MAIRES :**

- Monsieur Philippe RIBOT, maire de Saint-Privat des Vieux en qualité de membre titulaire
- Monsieur Lionel JEAN, maire de Corconne en qualité de membre suppléant
- Monsieur Eric TORREILLES, maire de Lézan en qualité de membre titulaire
- Madame Mylène CAYZAC, maire de Beauvoisin en qualité de membre suppléant
- Madame Laure BARAFORT, maire de Lamelouze, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Frédéric GRAS, maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan, en qualité de membre suppléant

➤ **PRESIDENTS D'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL :**

- Monsieur Juan MARTINEZ, président de la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Pierre MARTINEZ, président de la communauté de communes du Pays de Sommières, en qualité de membre suppléant
- Monsieur André BRUNDU, président de la communauté de communes de Petite Camargue, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Pierre PRAT, président de la communauté de communes du Pont du Gard, en qualité de membre suppléant.

➤ **FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

- Monsieur Jean-Paul COROMPT, directeur du centre de gestion, en qualité de membre titulaire
- Madame Sabine LAFARE, assistante de direction, en qualité de membre suppléant

- Monsieur Julien BONO, chef du pôle service supports du centre de gestion, en qualité de membre titulaire
- Madame Caroline GUIGUE, services carrières et informatique du centre, en qualité de membre suppléant.

ARTICLE 2 : La commission sera placée sous la présidence de Mme Reine BOUVIER Présidente du Centre de Gestion et son secrétariat assuré par les services de cet établissement public.

ARTICLE 3 : La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, affiché dans les locaux du Centre de Gestion, ainsi que publié sur son site Internet.

Fait à Nîmes le 28 août 2020

La Présidente



Reine BOUVIER

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.